Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260203CCAS-DE

202602-03CCAS

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 Février, à 17 heures, le CCAS de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Président du CCAS de CAVAN.

Membres en exercice : 9

Présents : 6 : Maurice OFFRET, Président, Magali BODEREAU, Vice-Présidente, Catherine DENIS, Membre, Didier NEVEUX, Membre, Maryvonne GUILLOU, Membre, Marie-Paule KERAMBRUN, Membre

Procurations : 2 : Lydie LE FLOCH à Catherine DENIS, Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absents : 1 : Michel NICOLAS

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Catherine DENIS

Objet : Adoption du budget primitif CCAS 2026

Monsieur le Président propose les crédits en fonctionnement du BP 2025 comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		**BP 2026**
60632	Petit équipement	233.92 €
625	Réception et déplacement	6 500.00 €
6470	Charges sociales	200.00 €
6281	Participation solidarité	761.00 €
65133	Secours d'urgence	300.00 €
TOTAL		7 994.92 €
RECETTES FONCTIONNEMENT		**BP 2026**
OO2	Résultat n - 1	1094.92 €
74741	Subvention commune	6 800.00 €
756	Libéralités reçues	100.00 €
TOTAL		7 994.92 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260203CCAS-DE

202602-03CCAS

CAVAN KAWAN
mairie

Le Conseil d'Administration :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au CCAS de Cavan

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'approuver** le budget CCAS 2026 en équilibre tel qu'il est présenté ci-dessus

	BUDGET PRIMITIF 2025	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 994.92 €	7 994.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget CCAS 2026 en équilibre tel qu'il est présenté ci-dessus

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Catherine DENIS

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État